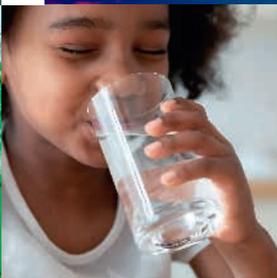


PROJET

2020-2026

de TERRITOIRE



AMÉNAGEMENT
QUALITÉ DE VIE
SERVICES
ENVIRONNEMENT
ÉQUILIBRE SOCIAL
MOBILITÉ
EMPLOI
HABITAT

le TERRITOIRE en chiffres

SOMMAIRE

4-5 POURQUOI UN PROJET DE TERRITOIRE ET COMMENT A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ ?

LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

1 RENFORCER LA COHÉRENCE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2 PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE

3 FAIRE DU GENEVOIS UN TERRITOIRE À HAUT NIVEAU DE SERVICE

4 GARANTIR L'ÉQUILIBRE SOCIAL DU TERRITOIRE

5 FAVORISER LA CRÉATION D'EMPLOIS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE



47 231
NOMBRE D'HABITANTS

(Insee 2018 millésime 2021)

2,67 % / AN

SOLDE MIGRATOIRE APPARENT¹

3,49 % / AN

TAUX ANNUEL DE CROISSANCE DE LA POPULATION ENTRE 2013 ET 2018

Moyenne départementale 1,2 % / an
Moyenne nationale : 0,4 % / an



161

INDICE DE JEUNESSE²

Moyenne départementale : 112
Moyenne nationale : 93

13 870 €

1^{er} DÉCILE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION⁵

Moyenne départementale : 13 580
Moyenne nationale : 11 620

6,1

RAPPORT INTERDÉCILE

Moyenne départementale : 4,2
Moyenne nationale : 3,4



79 020 €

9^e DÉCILE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION⁴

Moyenne départementale : 55 790
Moyenne nationale : 39 600

14,8 %
D'ACTIFS TRAVAILLANT DANS LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE

Moyenne départementale : 30,8

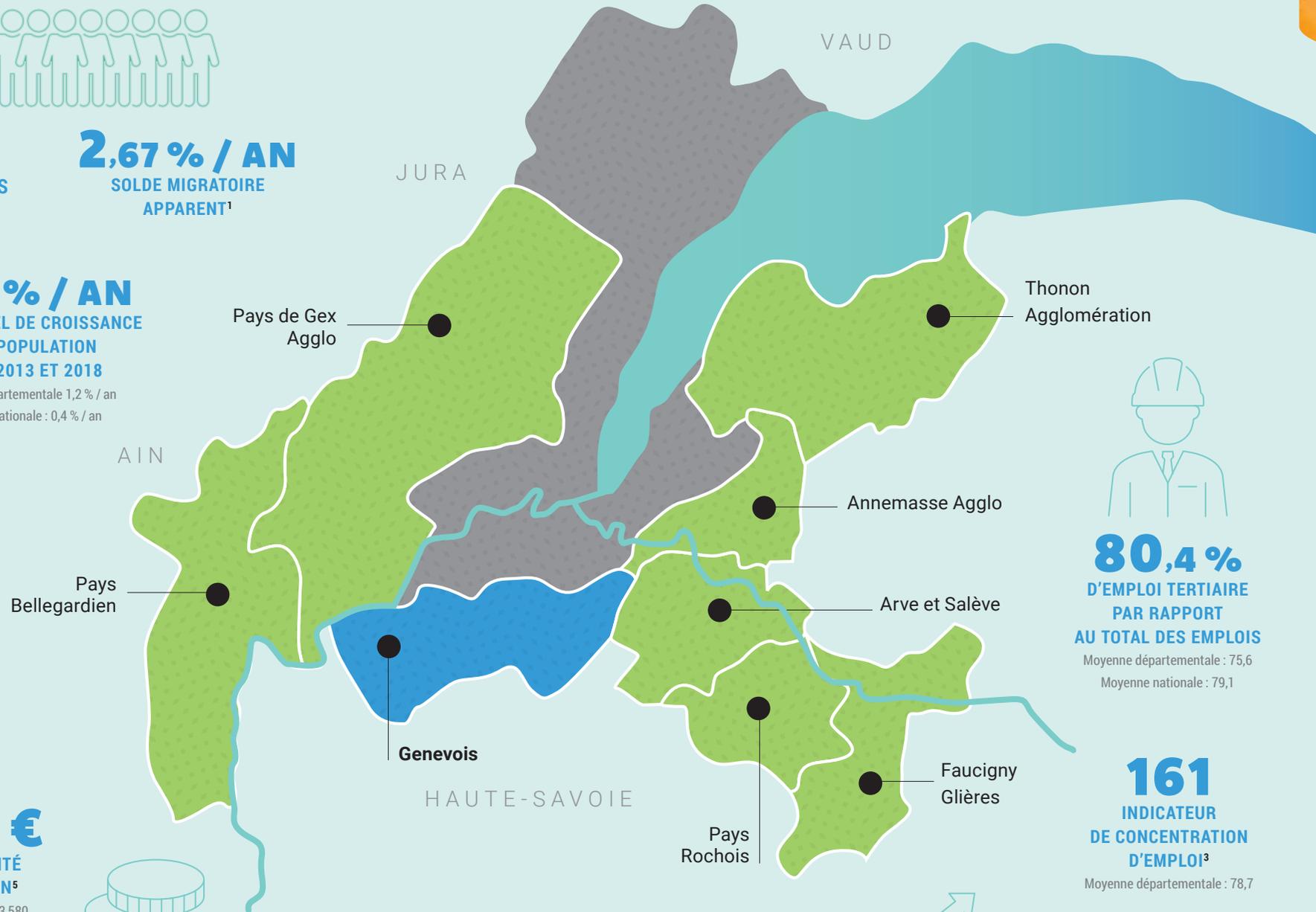


10 911

NOMBRE D'EMPLOIS DANS LE TERRITOIRE EN 2018

72,64 %
D'ACTIFS TRAVAILLANT EN DEHORS DU PÉRIMÈTRE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

(dont 45 % de frontaliers)



80,4 %
D'EMPLOI TERTIAIRE PAR RAPPORT AU TOTAL DES EMPLOIS

Moyenne départementale : 75,6
Moyenne nationale : 79,1

161

INDICATEUR DE CONCENTRATION D'EMPLOI³

Moyenne départementale : 78,7

0,49 % / AN
TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL DE L'EMPLOI ENTRE 2013 ET 2018

Moyenne départementale : 0,54 - Moyenne nationale : 0,10



- Communauté de communes du Genevois
- Pôle métropolitain du Genevois français
- Grand Genève

1. Différence entre le nombre de personnes qui viennent s'installer dans le territoire et le nombre de personnes qui le quittent. • 2. Nombre de personnes de moins de 20 ans rapporté au nombre de personnes de plus de 60 ans. • 3. Nombre d'emplois du territoire rapporté au nombre d'actifs occupés y habitant. • 4. Le revenu disponible par unité de consommation (UC) également appelé niveau de vie est le revenu par « équivalent adulte ». Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Le 1^{er} adulte du ménage compte pour 1 UC; les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC; les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. • 5. Le 1^{er} décile correspond au revenu des 10 % de ménages ayant les revenus les plus modestes. Le 9^e décile correspond au 10 % de ménages ayant les revenus les plus aisés.



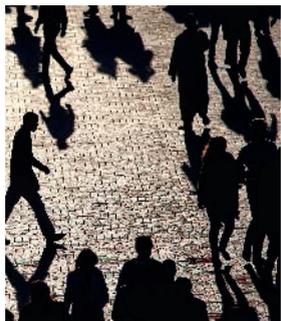
COMMENT A ÉTÉ ÉLABORÉ LE PROJET de TERRITOIRE?

POURQUOI UN PROJET de TERRITOIRE?

Le territoire du Genevois français est un territoire atypique du fait de sa proximité avec la Métropole genevoise. Cette dernière donne à travailler à presque la moitié des actifs. Il est aussi singulier par les relations qu'il entretient avec d'autres territoires, Annemasse et Annecy notamment. Enfin, il bénéficie de la présence en son sein d'une ville, Saint-Julien-en-Genevois, qui développe des fonctions éducatives, sanitaires, commerciales, administratives dont bénéficient l'ensemble des habitants du territoire.

De par le dynamisme de la Métropole genevoise, l'une des Métropoles les plus attractives d'Europe, le Genevois français connaît une croissance de population parmi les plus soutenues de France. Il est aussi particulièrement dynamique d'un point de vue économique avec une croissance de l'emploi largement supérieure à la moyenne nationale.

Cette croissance rapide du territoire, si elle génère nombre d'opportunités, a aussi des conséquences sur l'équilibre du territoire.



ON CONSTATE EN EFFET :

- ▶ **Un fort renchérissement du coût de la vie notamment du logement qui rend le territoire de moins en moins accessible aux ménages qui ne disposent pas d'au moins un salaire en Franc Suisse.**
- ▶ **Une difficulté à accompagner la croissance de la population avec un développement équivalent des équipements et services essentiels à la vie quotidienne des habitants.**
- ▶ **Des difficultés de circulation et de déplacements de plus en plus importantes dans un territoire relativement peu dense donc moins aisé à desservir en transports en commun.**
- ▶ **Des contraintes fortes sur l'environnement qu'il s'agisse de la consommation foncière, de la pression sur les milieux naturels et la biodiversité, de la surconsommation des ressources, l'eau notamment.**

Si l'on n'y prend garde, ce développement rapide peut à terme altérer les qualités du territoire qui fondent sa qualité de vie. Le territoire s'est saisi depuis plusieurs années de l'équilibre à trouver entre les logiques de développement et de préservation. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), a posé les grands principes et les règles à respecter pour organiser un meilleur aménagement du territoire. Il a notamment permis de réduire fortement la consommation foncière. Le Plan Climat Énergie Territorial (PCAET) vise à la fois à réduire la consommation énergétique du territoire et à intensifier la production d'énergies décarbonées.

Au-delà, les élus ont souhaité définir un projet qui, de manière globale, organise l'action publique afin de garantir un développement harmonieux du territoire.

CE PROJET VISE AINSI À DÉFINIR UNE VISION DE L'ÉVOLUTION SOUHAITÉE DU TERRITOIRE, À FAIRE ÉMERGER DES ENJEUX PRIORITAIRES DONT IL DOIT SE SAISIR ET À FAIRE CONVERGER L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES DÉVELOPPÉES TANT PAR L'INTERCOMMUNALITÉ QUE PAR LES COMMUNES VERS LA RÉOLUTION DE CES ENJEUX PRIORITAIRES.

Le travail d'élaboration du projet de territoire a démarré à l'automne 2020 par un temps d'écoute des élus et des habitants. Pour les élus, il s'agissait de mettre en lumière leur conception de l'intercommunalité et de l'équilibre à trouver avec les communes mais aussi de partager leur perception du fonctionnement du territoire et des principaux enjeux auxquels il est confronté. Pour les habitants, l'objectif était de mieux cerner leurs modes et leurs habitudes de vie mais aussi leurs attentes en termes de services ou d'équipements faisant défaut au territoire. Ce diagnostic « sensible » du territoire a été complété par un état des lieux, plus objectif, décrivant les grandes dynamiques du territoire, l'évolution de la population, l'évolution des emplois, les dynamiques sociales, l'impact du développement sur l'environnement et les ressources.

Les élus ont ensuite travaillé plusieurs mois sous forme de séminaires et d'ateliers. D'abord pour définir une vision de l'évolution souhaitée du territoire. Il s'agissait d'un exercice prospectif destiné à imaginer à quoi devait ressembler le territoire d'ici 15 ans et quels pouvaient être les différents scénarios d'évolution. Dans un second temps, 6 ateliers ont permis aux élus d'approfondir leur questionnement sur les grands enjeux dont devait se saisir le territoire.

À l'issue de ces ateliers les élus ont validé 5 grandes ambitions et 24 orientations structurant le projet. Après un exercice de hiérarchisation, ils ont abordé le contenu concret des politiques et des actions à mettre en œuvre afin de répondre à ces ambitions et à ces orientations. Les services de la Communauté de communes ont également contribué à la traduction de la volonté des élus sous forme de 8 fiches actions et 57 objectifs très opérationnels. La dernière étape a consisté à présenter et amender le projet auprès des communes, auprès du Conseil de Développement et enfin des habitants, sous la forme d'un atelier miroir. Le projet de territoire a été formellement adopté par la Conseil communautaire le 13 décembre 2021.



LES POLITIQUES CLÉS À METTRE EN ŒUVRE

Pour répondre à ces orientations, le territoire souhaite tout d'abord développer une stratégie et une politique foncière plus ambitieuses permettant de garantir la maîtrise publique des secteurs à enjeux.

L'opportunité de réaliser un document d'urbanisme unique, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, permettant de mieux réguler le territoire est également en débat.



Enfin, le projet souhaite développer une nouvelle politique de l'habitat qui articule mieux la problématique du logement et celle de la mobilité en développant par exemple prioritairement l'habitat le long des principaux axes de mobilité.

1

LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

RENFORCER LA COHÉRENCE DE L'AMÉNAGEMENT du TERRITOIRE

L'INTENTION

Le territoire du Genevois français constate un taux de croissance de sa population parmi les plus élevés de France et par voie de conséquence un rythme de construction particulièrement soutenu.

Cette croissance est cependant loin de se déployer de manière uniforme et homogène dans le territoire communautaire. Depuis une quinzaine d'années, ce sont les parties les plus rurales du territoire, celles qui sont le moins équipées en services et celles qui accueillent le moins d'emplois qui se développent le plus rapidement. Près de 80% des logements nouveaux ont ainsi été construits en dehors de Saint-Julien-en-Genevois depuis 10 ans. **Ce modèle d'organisation n'est pas durable : outre un rythme particulièrement élevé d'artificialisation des sols, au détriment des espaces naturels et agricoles, il a pour conséquence un développement exponentiel de la mobilité que le territoire peine aujourd'hui à organiser.**

LES ORIENTATIONS

Pour inverser la tendance et promouvoir un aménagement du territoire plus cohérent, le projet de territoire s'est doté de 5 grandes orientations parmi lesquelles la volonté de :

- ▶ **Réduire significativement le rythme de croissance de la population pour le limiter à 2%/an.**
- ▶ **Rééquilibrer la production de logements avec un objectif de production d'au moins 40% des logements nouveaux localisés dans l'agglomération centrale* au cours des prochaines années.**

- ▶ **Renforcer l'attractivité de Saint-Julien-en-Genevois et pérenniser ses grands équipements. Si le territoire subit une forte influence de Genève, le rôle de Saint-Julien-en-Genevois est loin d'être négligeable. La principale ville du territoire concentre près de la moitié des emplois et son appareil commercial, éducatif et sanitaire profite à l'ensemble des habitants du territoire. En renforçant l'attractivité de Saint-Julien c'est un meilleur équilibre pour tout le territoire qui est recherché.**

* Le SCoT a défini une hiérarchie territoriale ayant vocation à guider le territoire dans le déploiement de ces grandes fonctions (logement, emplois...) et la répartition de ses équipements et services. Il définit un premier niveau territorial qu'il nomme la «ville élargie» et qui associe à Saint-Julien-en-Genevois les espaces économiques d'Archamps et de Neydens. Il définit un second niveau territorial avec 4 grandes polarités (Présilly/Beaumont, Collonges-sous-Salève, Valleiry/Vulbens, Viry). Le troisième niveau territorial est composé des villages et hameaux.

2

LES AMBITIONS
DU PROJET
DE TERRITOIRE

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DE VIE du TERRITOIRE

L'INTENTION

Le rythme de développement que connaît le territoire depuis deux décennies n'est pas sans conséquence sur son équilibre environnemental.

En matière de consommation foncière et de consommation de terres naturelles et agricoles, la situation se dégrade moins vite que précédemment, mais elle continue cependant à se dégrader. La pression de l'urbanisation, notamment pour la production de logements, sur les milieux naturels est également forte et certains seuils d'alerte sont d'ores et déjà dépassés. C'est notamment le cas en matière d'assainissement pour lequel les rejets d'eaux usées dans certains bassins-versants du territoire sont particulièrement surveillés et nécessitent des investissements.



LES ORIENTATIONS

Pour préserver l'environnement qui constitue l'un des piliers de la qualité de vie, le projet de territoire s'est doté de 6 grandes orientations parmi lesquelles la volonté de :

- ▶ **Développer une politique globale de protection de l'environnement**, susceptible de protéger la ressource en eau, de préserver la biodiversité, de promouvoir une logique de sobriété énergétique et de réduction de l'empreinte carbone ; par exemple avec les contrats espaces naturels sensibles, la renaturation des cours d'eau ou le renforcement des moyens de traitement des eaux usées.
- ▶ **Subordonner le rythme et les lieux de développement de l'habitat aux capacités d'assainissement du territoire.**

Le territoire souhaite utiliser une disposition du Code de l'urbanisme permettant à la collectivité de surseoir à l'attribution d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une demande de division de parcelle en l'absence d'infrastructures d'assainissement suffisantes et de non-respect de la capacité d'auto-épuration des sols.



LES POLITIQUES CLÉS À METTRE EN ŒUVRE

Pour répondre à ces orientations, le territoire se saisit d'un nombre considérable de politiques publiques.

Il y a tout d'abord les politiques relatives à la réduction de la production des déchets et à leur valorisation avec un projet de recyclerie, le développement des points de collecte des emballages et le développement du compostage individuel et collectif. Le territoire se dote également d'un véritable Schéma Directeur de l'Assainissement qui permettra de réguler l'urbanisation et se dotera d'un Service Public d'Assainissement non collectif. Il souhaite définir des objectifs chiffrés de diminution des prélèvements d'eau potable. Il souhaite également mettre en œuvre des logiques d'aménagement adaptées aux nouveaux principes de gestion des eaux pluviales.

Il s'engage bien évidemment via son Plan Climat Air Énergie Territorial à accélérer la transition énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Objectifs d'ici 2030 :**
- ▶ baisse de 30 % des consommations d'énergie
 - ▶ baisse de 50 % des émissions de GES
- (référence chiffres année 2015)

FAIRE DU GENEVOIS

un TERRITOIRE À HAUT NIVEAU DE SERVICE

L'INTENTION

Les services publics occupent une place importante dans la vie quotidienne des ménages. L'évolution rapide de la population n'a pas pour seule conséquence une pression accrue sur l'environnement: elle met aussi en tension les équipements et les services publics qui ont de plus en plus de mal à répondre à la demande. D'autant que la population du territoire est marquée par une surreprésentation des ménages dans lesquels les deux conjoints travaillent.



LES ORIENTATIONS

Pour développer un haut niveau de service, le projet de territoire s'est doté de 6 orientations principales parmi lesquelles:

► **Augmenter l'offre de garde du jeune enfant.** Malgré les efforts déjà consentis le territoire constate un taux de couverture en accueil collectif du jeune enfant inférieur à la moyenne nationale. Une situation qui complique le quotidien des ménages compte tenu du nombre important de couples de bi-actifs mais aussi d'une offre d'accueil individuel proposée par les assistants maternels qui tend à diminuer.



► **Poursuivre le développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture particulière.** Parmi les grands services publics essentiels à la vie quotidienne, la première demande exprimée par les habitants du territoire concerne le développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle dans un contexte où les habitants demeurent encore très dépendants de la voiture pour l'accès au travail mais aussi pour l'accès aux services.

Le tramway du Genevois et le Pôle des mobilités ainsi que les 20 km de pistes cyclables (ViaRhôna et les axes nord-sud Saint-Julien-en-Genevois/Présilly et Archamps/Neydens) sont une réponse à cette demande de mobilité.

S'agissant de la mobilité, plusieurs politiques complémentaires aux politiques existantes en matière de développement des pistes cyclables notamment, doivent permettre au territoire d'aller progressivement vers une mobilité plus durable. Il est notamment souhaité de faire du ferroviaire un élément structurant de l'organisation du territoire, en mobilisant la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour améliorer l'axe Bellegarde-Annemasse aux heures de pointe. Il serait également nécessaire de créer des aménagements dédiés aux transports en commun pour améliorer leur régularité et leur fréquence.

LES POLITIQUES CLÉS À METTRE EN ŒUVRE

Pour répondre à ces orientations le territoire souhaite tout d'abord développer massivement l'offre de places en crèches publiques, développer parallèlement l'offre en crèches privées et stabiliser l'offre de garde individuelle.



Parmi les politiques permettant l'accompagnement du vieillissement de la population, le territoire souhaite développer une offre de logement adaptée permettant le maintien à domicile. Il prévoit également de renforcer les actions favorisant l'installation de praticiens afin de garantir l'accès à tous à la médecine du quotidien.



4

LES AMBITIONS
DU PROJET
DE TERRITOIRE

GARANTIR L'ÉQUILIBRE SOCIAL du TERRITOIRE

L'INTENTION

L'une des grandes spécificités du territoire réside dans le fait que près de la moitié des actifs travaillent en Suisse, disposant de fait, d'un salaire largement supérieur aux salaires distribués par les employeurs français.

Cette présence d'une large population à fort pouvoir d'achat a un impact considérable sur le coût de la vie et notamment le coût du logement. La conséquence en est que le territoire est de moins en moins accessible aux ménages qui ne disposent pas d'au moins un salaire en Franc Suisse et qu'il tend à être de moins en moins équilibré socialement. Les employeurs publics mais aussi privés ont de plus en plus de mal à recruter la main-d'œuvre nécessaire au développement de leur activité du fait des difficultés croissantes de certaines catégories de personnes à se loger sur le territoire.

LES ORIENTATIONS

Pour garantir l'équilibre social, le projet de territoire prévoit 3 grandes orientations dont une orientation majeure :

► **Développer une offre de logement abordable.** Le logement, bien avant la mobilité, bien avant les dépenses de consommation, constitue aujourd'hui le premier poste de dépense des ménages. Son poids dans les dépenses contraintes n'a cessé d'augmenter et pour les ménages les moins aisés c'est désormais plus de 50% des ressources qui sont consacrées à se loger et se chauffer avec au final, un reste à vivre ne permettant plus de vivre dignement.



LES POLITIQUES CLÉS À METTRE EN ŒUVRE

Si le territoire souhaite mettre en œuvre les outils lui permettant de mieux connaître la nature des besoins sociaux du territoire, c'est bien évidemment la politique du logement qui constitue la politique clé au regard de la problématique d'équilibre social.

Cependant, la seule production de logements sociaux nécessaires, ne peut résoudre l'entièreté du problème compte tenu du fait qu'un nombre significatif de ménages, n'est pas éligible au logement social, tout en ayant des difficultés à se loger sur le marché libre. Le développement d'une offre de logements intermédiaires abordables est donc crucial. L'accès à la propriété est également un objectif en complément du parc locatif social.



FAVORISER LA CRÉATION D'EMPLOIS LOCAUX

sur le TERRITOIRE

L'INTENTION

Si le territoire est surtout marqué par une très forte attractivité résidentielle, il n'en demeure pas moins performant d'un point de vue économique.

Depuis 10 ans, la croissance de l'emploi est largement au-dessus de la moyenne nationale. Malgré ce fort dynamisme, le territoire demeure déséquilibré puisqu'il compte 2 fois plus d'actifs résidents qu'il ne compte d'emplois. Outre la recherche d'un meilleur équilibre entre la fonction économique et la fonction résidentielle, le projet de territoire tient à se saisir des difficultés rencontrées par les entreprises locales pour attirer de la main-d'œuvre, compte tenu des difficultés d'accès au logement, mais aussi de la concurrence en termes de salaire de la Suisse. Enfin, se pose la question de procurer des opportunités d'emploi aux différents niveaux de qualification.

LES ORIENTATIONS

Pour répondre aux enjeux économiques du territoire, le projet propose 4 grandes orientations parmi lesquelles :

- ▶ **Accompagner le développement des filières spécifiques au territoire et préserver le foncier économique.** Au fil du temps, le territoire a développé un certain nombre de filières d'excellence autour de la santé, du biomédical ou encore de l'optique. Le développement de ces filières suppose de développer un environnement favorable en termes de formation, de sous-traitance mais aussi d'espaces d'accueil dédiés.
- ▶ **Promouvoir des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, aider au renouvellement générationnel des agriculteurs.** Outre la nécessité de préserver le foncier agricole et de promouvoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement, le territoire est confronté au vieillissement des exploitants. Le territoire doit développer des dispositifs favorisant la reprise d'exploitations et l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs, la diversification des productions et du maraîchage et le développement des circuits courts.
- ▶ **Garantir de la disponibilité foncière pour l'accueil des activités artisanales et tertiaires.**

LES POLITIQUES CLÉS À METTRE EN ŒUVRE

Pour répondre à ces orientations, le territoire souhaite définir une stratégie de développement économique favorisant la création d'emplois locaux. Il s'agit notamment d'intensifier l'accompagnement des filières en s'attachant à répondre aux besoins spécifiques des entreprises, de définir un Schéma Directeur des zones économiques, d'interdire le commerce dans les zones économiques dédiées, de développer l'agro-écologie et les circuits courts.

5
LES AMBITIONS
DU PROJET
DE TERRITOIRE





info@cc-genevois.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

Genevois

www.cc-genevois.fr

38, rue Georges de Mestral, Archamps Technopole - bât. Athéna 2
74166 Saint-Julien-en-Genevois cedex
Tél. : +33 (0)4 50 95 92 60